

**Compte-rendu des réunions de la
commission VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
des 15 juillet et 27 août à la mairie**

Présents :

Gérard Epoulet, Monique Mathis, Jean-Louis Sourisseau, Céline Thromas, Alain Vidard, Fanny Westbrook.

Excusés :

Estelle Autret (à la première), Frank Berne, Anna Braud (à la première), Alexandra Chabot (à la première), Delphine Moreau.

Ordre du jour du 15 juillet :

- Organisation de la rentrée 2015/2016
- Fonctionnement administratif école/mairie
- Activités périscolaires
- Questions diverses

Ordre du jour du 27 août :

- Organisation de la rentrée 2015/2016
- Tarification garderie et cantine
- Questions diverses

1) Organisation de la rentrée 2015/2016

L'effectif des enfants inscrits est annoncé pour 123 à la rentrée, soit 49 en maternelle et 74 en primaire.

Le nouveau directeur a fait part des dispositions qu'il souhaitait prendre à la rentrée concernant un horaire unique pour les 5 classes de maternelle et de primaire.

Les élus ont examiné avec le personnel quelle pouvait être l'organisation de la restauration : la proposition est de maintenir 3 services de cantine ; le premier à midi pour accueillir les enfants de maternelle, le deuxième à partir de 12h30 pour la classe de CP-CE1 et le dernier à 13h00 pour les classes de CM1-CM2.

La condition : que chaque enseignant respecte les horaires, ce qui sera rappelé.

Le confort des enfants sera mieux sauvegardé et les conditions de l'apprentissage de l'autonomie engagé l'an passé seront meilleures.

Les horaires de la garderie sont inchangés.

L'accueil des activités sportives se fera non plus au gymnase de Champdeniers (la CCVE avançant un tarif prohibitif de presque 90 € par enfant !?) mais à celui de Saint-Maxire ; une convention d'usage pour 1 500 € pour l'année scolaire sera passée entre mairies.

2) Fonctionnement administratif école/mairie

Il est convenu entre le maire et le nouveau directeur d'améliorer la communication entre école et mairie : il lui est demandé de donner des informations écrites à la mairie qui les répercutera aux personnels communaux pour éviter des oublis malheureux, sans pour autant mettre fin aux communications orales "normales" tout au long de la semaine ou de la journée...

Une fiche "incident" a aussi été élaborée pour le signalement en mairie des demande ou problème technique à régler par les agents d'entretien, qui interviennent sauf urgence le mercredi après-midi.

3) Activités périscolaires

A la suite de la validation donnée par tous lors du dernier conseil d'école, et à la demande du Préfet, le PEDT (projet éducatif territorial) signé entre les communes du Val d'Egray en 2014 a été prorogé pour 2 ans.

Il prévoyait des évolutions de l'animation périscolaire dans les écoles axées sur "le jeu" et les représentants de la commune aux réunions à venir (Monique Mathis et un second élu municipal, encore à désigner) vont s'informer de leur contenu.

En matière d'animation périscolaire, sont évoquées plusieurs autres interventions possibles, en particulier : une chorale (idée que soutenait le précédent conseil départemental..., et la prestation passée d'un étudiant en FMI a laissé un bon souvenir), ou un jardin à gérer (certains pensent que le projet devrait plutôt concerner les plus grands et être intégré au projet d'une classe, celle des CM1-CM2...).

Il est convenu de poursuivre les recherches d'intervenants, dont le coût seraient pris sur l'enveloppe de l'état relative à la modification des rythmes scolaires : en effet, tout le monde est d'accord sur le principe de la gratuité pour les enfants.

4) Tarification garderie et cantine

Les membres présents le 27 août ont regardé les éléments chiffrés complets soumis par les élus pour fixer les prix de la cantine et de la garderie.

Ces chiffres ne font pas apparaître de dérapage, au contraire même pour certains postes qui diminuent : en particulier, comme le nombre d'enfants accueillis, le montant des achats de denrées est en baisse.

Pour tenir du compte du fait que l'on voudrait parallèlement relancer l'achat de "produit frais local" en 2016, via Résalis par exemple, ce qui peut amener un surcoût, il est convenu par l'ensemble des participants de limiter le relèvement du prix du repas de 0,05 € : soit un repas à 2,55 € pour les enfants et 5,20 € pour les adultes.

En ce qui concerne la garderie, une légère hausse de 0,50€ par forfait mensuel est retenue : soit 16 € le matin, 19 € le soir et 32 € pour matin et soir.

5) Questions diverses

Parmi les modifications demandées par les enseignants pour cette rentrée, figure celle (réitérée) d'oreillers pour les enfants de maternelle lors de la sieste : les élus ont vérifié quelle est la législation sur ce point sans trouver d'obligation réglementaire. Mais cela leur paraît en fait créer plus de contraintes de gestion sans être un apport de confort réel ; il est convenu de répondre par conséquent négativement, sachant que si des parents le souhaitent, ils fourniraient alors un oreiller et le gèreraient eux-mêmes...